

ROQUE BLANC EN PROVENCE

www.roque-blanc.com

BON DE RESERVATION

(du samedi 17h00 au samedi suivant 10h00)

M.,Mme.,Melle:

ADRESSE:

TEL : PORTABLE : E MAIL:

Pour. semaine(s) oujour(s) du...../...../..... au/...../.....

Réservation de ... villa (s) ou Chambre(s): 6 personnes 8 personnes Chambre(s) d'hôtes

Nous serons adultes et..... enfants .

J'autorise la S.C.I Les Adrechs à débiter ma carte de crédit N° Date d'expiration :
Code sécurité:

Montant total à régler : Euros x semaine(s) = Euros

Montant versé à la réservation 25% soit: Montant restant à payer 75 % soit: le :/...../.....

La réservation sera effective après encaissement de 25 % du montant de la location et renvoi du présent contrat dûment signé .

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Ces conditions de location précisent les bases selon lesquelles le client locataire accepte de réserver une villa de vacances conformément à la description faite sur notre site internet. La signature de la feuille de réservation implique que vous ayez lu et compris les conditions du contrat de location.

- 1. Contrat de location:** un contrat existera dès que la S.C.I Les Adrechs vous aura fait parvenir la confirmation écrite de votre réservation.
 - 2. Paiement:** Votre réservation sera confirmée dès réception du règlement de 25 % du coût total de votre séjour, et de votre feuille de réservation signée et datée. Cette confirmation écrite précisera le coût total de votre séjour, ainsi que le solde restant du. Dès lors que la réservation sera confirmée, vous serez redevable du montant total de la location. Le solde sera payable au plus tard 2 mois avant le début de votre séjour. Si vous ne soldez pas dans les délais ce solde, nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation et vous perdrez votre dépôt de réservation de 25%. Si vous réservez moins de 2 mois avant votre arrivée, la totalité de la location sera due.
 - 3. Dépôt de garantie:** Le dépôt de garantie de 500 euros payable à votre arrivée vous sera remboursé au plus tard 30 jours après la fin de votre séjour. Le dépôt de garantie sera réglé en cash dans le cas contraire vous nous autorisez à débiter votre carte de crédit. Nous nous réservons le droit de retenir le dépôt de garantie, en cas de manque, de casse ou dommage subis par la villa ou son ameublement pendant votre séjour; ainsi que toute dépense de nettoyage engagée si vous aviez laissé les lieux dans un état anormal. Si ces dépenses excèdent le montant du dépôt de garantie, le client en remboursera la S.C.I les Adrechs.
 - 4. Assurance annulation:** Le client devra souscrire une assurance annulation de location.
 - 5. Annulation de la location par le client:** Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre location, vous demeurez responsable du règlement de son montant total, et tout solde du sera exigé.
 - 6. Annulation de la location par la S.C.I Les Adrechs:** Nous considérerons votre location annulée de votre fait si vous ne réglez pas dans les délais prévus au présent contrat. En cas de force majeure (événement imprévisible et inhabituel échappant au contrôle de la S.C.I Les Adrechs et de ses fournisseurs) nous ne pourrions être tenus pour responsables de l'annulation de la location.
 - 7. Modification d'une réservation:** Si vous souhaitez changer les termes d'une réservation après que celle-ci ait été confirmée, nous ferons le maximum pour vous donner satisfaction. Toutefois, tout changement dans les dates de vos vacances sera considéré comme une annulation.
 - 8. Eau et électricité:** Toute consommation d'eau et d'électricité pour un usage normal est compris dans le montant de la location. Toute consommation d'électricité pendant les périodes de moyenne et basse saison vous sera facturée au tarif en vigueur, et le règlement effectué à la fin de votre séjour.(compris pour les chambres d'hotes)
 - 9. Responsabilités:** Vous serez responsable de tout dommage causé à la propriété et à ses contenus, de votre fait ou de celui d'un tiers visitant la propriété que vous avez louée. A cet effet nous suggérons que vous souscriviez une police d'assurance pour couvrir ce risque.
- Vous serez responsable de laisser la villa dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé.**
- 10. Nombre d'occupants:** Le nombre d'occupants de la villa louée ne devra pas excéder le nombre de personnes indiqué sur la brochure descriptive;sauf accord écrit préalable de notre part. La S.C.I Les Adrechs se réserve le droit de refuser l'accès aux personnes, ou d'interrompre la location sans autre avis, si cette condition n'était pas observée. **Les animaux ne sont pas acceptés.** En présence d'un animal introduit à notre insu, nous nous réservons la possibilité de vous refuser l'accès à la villa , sans que vous ne puissiez prétendre à un quelconque remboursement.
 - 11. Plaintes:** Nous ne souhaitons pas avoir de client mécontent de nos prestations. Nous considérons qu'il relève de notre responsabilité contractuelle de pouvoir répondre à toute plainte de votre part. Dans l'hypothèse malheureuse ou vous auriez des observations à formuler, veuillez nous le faire savoir dans les meilleurs délais. Cela nous donnera la possibilité de faire le nécessaire durant votre séjour.
 - 12. Juridiction et loi :** Ce contrat et son interprétation sont soumis à la loi française et à la juridiction exclusive des tribunaux français.

Fichier: tarifs

Réservation confirmée le:

J'ai lu et accepte les conditions générales de location.

Date :

Signature: